



Information aux habitant·e·s de Saint-Barthélemy

Ajustement des taxes sur l'eau, l'épuration et les déchets

La Municipalité vous informe que les taxes relatives aux déchets, à l'eau et à l'épuration ont été révisées pour l'année 2024.

Cette décision a été prise dans le but d'équilibrer les revenus et les charges de ces secteurs, conformément aux réglementations en vigueur.

Depuis plusieurs années, le déficit de ces domaines a été comblé par les revenus fiscaux. Cette augmentation des taxes vise à rétablir l'équilibre financier et à respecter le principe du "pollueur-payeur".

L'administration communale reste à votre disposition pour toute question.

Taxes	Unité de mesure	2023	2024
Consommation eau	par m3	1.10 CHF	1.40 CHF
Location de compteur	par unité	20.00 CHF	30.00 CHF
Abonnement annuel	par unité	60.00 CHF	60.00 CHF
Epuration	par m3	3.00 CHF	3.00 CHF
Déchets	par habitant (+18 ans)	65.00 CHF	100.00 CHF